



VISITE - Elus, construisez et rénovez en Bois des Alpes !

Le 17 octobre 2023, de 9h15 à 12h30

ORDRE DU JOUR

Formateur : Caroline GALLES, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières, Ets Boulot SARL, Association Bois des Alpes

Objectif général : Intégrer des bois certifiés Bois des Alpes dans les projets de construction et de rénovation publics

Objectifs opérationnels : Savoir valoriser le Bois des Alpes dans une construction - Mobiliser les moyens techniques et financiers disponibles – Comprendre la filière de production de Bois des Alpes

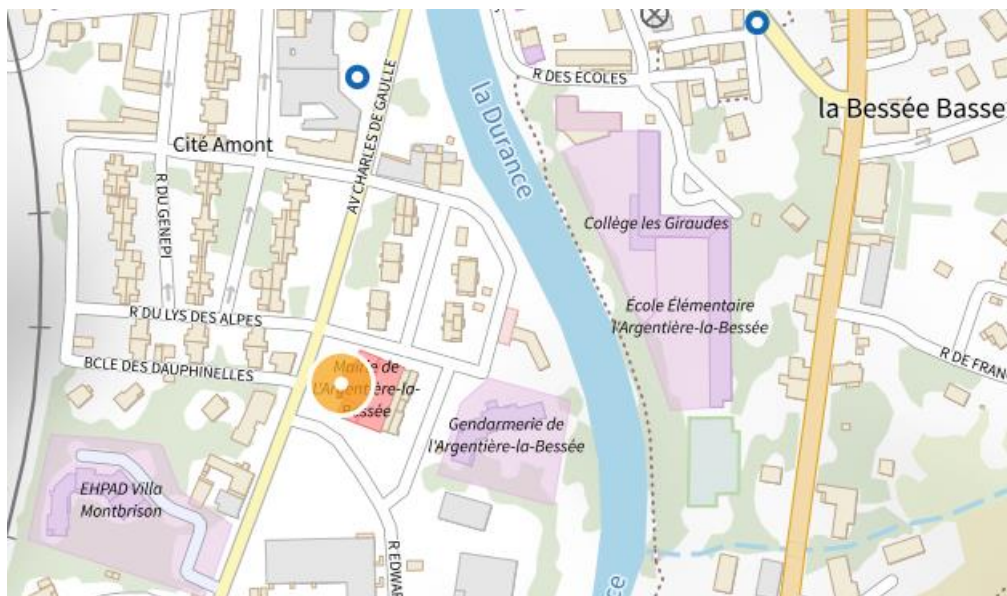
| | |
|----------------------|--|
| 9h15-9h30 | Accueil des participants |
| 9h30 – 9h45 | Présentation de la visite |
| 9h45 – 11h00 | Pourquoi et comment valoriser le Bois des Alpes dans les bâtiments ? Quel intérêt pour les communes de faire appel au Bois des Alpes ? Etat des lieux de la filière Être accompagné dans son projet de construction en bois local |
| 11h00 – 12h15 | Les coulisses d'un projet de construction en Bois des Alpes : visite de l'entreprise de charpente Boulot Présentation de l'entreprise, témoignage du chef d'entreprise (histoire, valeurs, marchés, certification...) Visite de l'entreprise et découverte des outils de production |
| 12h15 – 12h30 | Clôture et verre de l'amitié |

LIEU DE RENDEZ-VOUS

Salle du Marché Couvert (à côté de la mairie)

17 avenue Charles de Gaulle,

05120 L'Argentière-la-Bessée



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter
Estelle Chenu au 07 57 46 04 59

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Retours d'expérience
- Visite
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants



INTERVENANTS ET PARTENAIRES DE LA VISITE



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait par retour du bulletin réponse à l'adresse email suivante : inscription@communesforestieres.org . Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette visite est fixée au **13/10/2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA VISITE

En cas d'annulation de la visite, les Communes forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie agents des collectivités, professionnels en charge des dossiers forestiers, bâtiments, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

EVALUATION DE LA VISITE

Un questionnaire d'évaluation devra être renseigné à l'issue de la visite.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de prendre contact auprès de Laura Chantoin, laura.chantoin@communesforestieres.org ou 04 42 65 43 93.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Avec le soutien financier de :

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org